

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20250327-14_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 14 / 2025 : Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout de deux points :

- **Renouvellement de l'éclairage public suite à la crue du 17 octobre 2024 ;**
- **Demande de subvention pour la remise en état du stade d'honneur et du stade d'entraînement ainsi que la reprise du réseau d'eau pluviale.**

M. le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide l'ajout des points, mentionnés ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.



Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-15_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 15 / 2025 : Soutien à l'association SISMAE

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que SISMAE est une association qui travaille essentiellement sur la ressource en eau et sa gestion mais pas que. En effet, l'association développe ses activités avec de la restauration de milieux, la plantation des haies, mais aussi dans les secteurs de la culture et du sport.

L'association SISMAE porte un projet de coopération internationale avec le Kosovo et l'Albanie sur l'éco-tourisme, le développement durable et la gestion de la ressource en eau.

Ce projet de coopération internationale était porté par la commune de Fay-sur-Lignon avec la commune du Chambon-sur-Lignon.

M. le Maire précise que l'association SISMAE demande cette année à ce que la commune du Chambon-sur-Lignon soit cheffe de file de la réponse à l'appel à projet de coopération internationale.

Cela nécessiterait notamment une mise à disposition de salles de réunion ainsi que de la mise à disposition d'agents notamment techniques lors de la restauration de milieux pour la partie "gros travaux".

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- accepte que la commune du Chambon-sur-Lignon soit cheffe de file de la réponse à l'appel à projet de coopération internationale porté par l'association SISMAE ;
- autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires pour présenter ce soutien à l'association SISMAE ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Date de publicité : - 1 AVR. 2025

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20250327-16_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 16 / 2025 : Convention avec le Département de la Haute-Loire pour la mise à disposition d'un local au Centre de santé au profit de l'Assistante Sociale

M. le Maire indique aux conseillers municipaux que l'assistante sociale utilise un bureau au Centre de santé et qu'il convient de conclure avec le Département de la Haute-Loire une convention pour l'occupation du local.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local au Centre de santé avec le Département de la Haute-Loire telle que présentée et annexée à la présente délibération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 7 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux

Entre les soussignés :

Le Département de la Haute Loire, 1 Place Monseigneur de Galard, 43 000 le Puy-en-Velay,
Représenté par Madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil Départemental ;

D'une part,

La Commune du Chambon sur Lignon, 1 Rue de la Mairie 43400 Le Chambon sur Lignon
Représentée par Monsieur Jean Michel EYRAUD, Maire ;

D'autre part,

Vu la délibération du Conseil Municipal du Chambon sur Lignon le

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Haute Loire le 03.02.2025

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre du service de proximité rendu à la population, le Département de la Haute Loire met en place des permanences d'accueil physique du public en dehors de ses Maisons des Solidarités Départementales. A cette fin, il sollicite la commune du Chambon sur Lignon pour la mise à disposition à titre gracieux d'un bureau situé **au sein de la Maison Médicale 22 Route de Saint Agrève 43400 Le Chambon sur Lignon.**

Article 2 : Désignation des locaux et des biens mis à disposition

Les locaux mis à la disposition du Département sont composés comme suit :

- Un bureau d'une superficie totale d'environ 25m²
- Une salle d'attente
- Un coin sanitaire
- Une ligne téléphonique
- Un accès internet

Article 3 : Fréquence d'utilisation des locaux

Les permanences sociales et rendez-vous ont lieu le Mardi de 8h30 à 12h15 et le Jeudi de 8h30 à 12h15.

Les locaux mis à disposition pourront être exceptionnellement utilisés pour les besoins du service Action sociale Insertion ou des autres services de la collectivité (Aide Sociale à l'Enfance, Service Maintien à l'Autonomie, Protection Maternelle et Infantile) sur d'autre créneau horaire.

Article 4 : Durée

Cette mise à disposition est conclue pour une période de trois ans à compter du 1^{er} Avril 2025 et sera renouvelée par reconduction expresse, sauf dénonciation avec un préavis de trois mois.

Article 5 : Loyer et charges

La présente convention est consentie à titre gratuit.

Article 6 : Assurances

Le Département de la Haute-Loire déclare avoir souscrit à toutes les polices d'assurances pour la garantie des risques inhérents à son activité, de ses biens propres et de sa responsabilité civile. Une attestation d'assurance en cours de validité devra être fournie chaque année à la commune. Le locataire ne pourra sous louer les locaux, objet de la présente convention.

Article 7 : Conditions générales

Le Département est responsable des permanences qu'il organise et à ce titre, de la sécurité des locaux mis à disposition, des biens et des personnes pendant la durée de celles-ci.
L'utilisateur s'engage à affecter les locaux à l'objet exclusif énoncé à l'article 1.
L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité, ainsi que des consignes spécifiques données et s'engage à les appliquer et les faire respecter. L'utilisateur s'engage à respecter le protocole sanitaire applicable à la structure.

En dehors des horaires de cette mise à disposition, la Collectivité conserve la libre utilisation de ses locaux.

L'entretien courant (ménage) des biens mis à la disposition du Département sont assurés par la Mairie.

Un jeu de clés est remis au Département de la Haute Loire qui en a la responsabilité et devra le restituer en cas de résiliation de la présente convention.

Article 8 : Résiliation :

Les parties peuvent résilier la présente convention à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de 3 mois.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception (ou première présentation) d'une lettre motivée, par envoi recommandé avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Clermont Ferrand.

Fait en deux exemplaires au Puy-en-Velay, le

Le Maire de la Commune du Chambon sur Lignon
Jean Michel EYRAUD

La Présidente du Département
Madame Marie-Agnès PETIT





Mairie du Chambon-sur-Lignon

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-17_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 17 / 2025 : Marchés forains – paiement semestriel de l'abonnement pour le marché du samedi (emplacement et électricité) et forfait « branchement électrique » pour le marché du mercredi (abonnés)

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient pour faciliter le paiement des forains, la mise en place du paiement semestriel pour l'abonnement annuel et le forfait électrique du marché du samedi.

M. le Maire précise qu'un nouveau tarif « branchement électrique » pour les abonnés du marché du mercredi doit également être adopté. Il propose un forfait de 15€ pour toute la saison.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise le paiement semestriel pour les abonnements annuels du marché du samedi (emplacement, électricité) ;
- adopte le forfait « branchement électrique » d'un montant de 15€ pour les abonnés du marché du mercredi ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-18_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 14

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 18 / 2025 : Subvention 2025 à l'association AMA-Théâtre

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « AMA-Théâtre » au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 400€ à l'association « AMA-Théâtre ».

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

M. le Maire invite M. Roux, intéressé à l'affaire, à se retirer.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, ayant constaté, au moment du vote, l'absence de M. Roux, conseiller municipal intéressé à l'affaire, à l'unanimité des votants :

- approuve la subvention d'un montant de 400€ à l'association « AMA-Théâtre » ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-19_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 14

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 19 / 2025 : Subvention 2025 à l'association La Cimade

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « La Cimade » au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500€ à l'association « La Cimade ».

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

M. le Maire invite Mme Barriol, intéressée à l'affaire, à se retirer.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, ayant constaté, au moment du vote, l'absence de Mme Barriol, conseillère municipale intéressée à l'affaire, à l'unanimité des votants :

- approuve la subvention d'un montant de 500€ à l'association « La Cimade » ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20250327-20_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 20 / 2025 : Subvention 2025 à l'association sportive du collège du Lignon

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association sportive du collège du Lignon au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association sportive du collège du Lignon.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

- approuve la subvention d'un montant de 1 500€ à l'association sportive du collège du Lignon ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : **1 AVR. 2025**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-21_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 21 / 2025 : Subvention 2025 au foyer socio-éducatif du collège du Lignon

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention du foyer socio-éducatif du collège du Lignon au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 300€ au foyer socio-éducatif du collège du Lignon.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

- approuve la subvention d'un montant de 1 300€ au foyer socio-éducatif du collège du Lignon ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-22_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 22 / 2025 : Subvention 2025 à l'école maternelle du Chambon-sur-Lignon

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'école maternelle du Chambon-sur-Lignon au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 790€ à l'école maternelle.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Savini) :

- approuve la subvention d'un montant de 1 790€ à l'école maternelle du Chambon-sur-Lignon ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-23_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 23 / 2025 : Subvention 2025 à l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

La commission « Animation et associations » du 25 mars 2025 a étudié le dossier de demande de subvention et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 9 755€ à l'école élémentaire.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Savini) :

- approuve la subvention d'un montant de 9 755€ à l'école élémentaire du Chambon-sur-Lignon ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-24_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 24 / 2025 : Subventions 2025 aux associations culturelles

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des demandes de subventions formulées par les associations culturelles au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

M. le Maire donne lecture de la liste des associations culturelles subventionnées et des montants correspondants pour un total de 4 600€ et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

- approuve les subventions accordées aux associations culturelles pour l'exercice 2025 dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- décide d'inscrire la somme de 4 600€ au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS CULTURELLES				
CINEMASCOOP	1 500,00	1 200,00	1 200,00	
AMA - MUSICIENS	2 000,00	1 200,00	750,00	
TYPOGRAPHIE ET POESIE	1 500,00	1 500,00	500,00	
LE FESTIVAL IMPROMPTU	1 000,00	1 000,00	750,00	
JUBILONS !	3 000,00	400,00	400,00	400,00
FEU D'ARTISTIQUE	1 000,00	0,00	1 000,00	
Total	10 000,00	5 300,00	4 600,00	400,00



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-25_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 25 / 2025 : Subventions 2025 aux associations sociales

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des demandes de subventions formulées par les associations sociales au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

M. le Maire donne lecture de la liste des associations sociales subventionnées et des montants correspondants pour un total de 750€ et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces choix.

Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

- approuve les subventions accordées aux associations sociales pour l'exercice 2025 dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- décide d'inscrire la somme de 750€ au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,

Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : ~ 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS SOCIALES				
SECOURS POPULAIRE	350,00	300,00	300,00	
COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE	100,00	100,00	100,00	
ASSOCIATION DES COMBATTANTS	600,00	500,00	350,00	
Total	1 050,00	900,00	750,00	0,00



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-26_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 14

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 26 / 2025 : Subventions 2025 aux associations sportives

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des demandes de subventions formulées par les associations sportives au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

M. le Maire donne lecture de la liste des associations sportives subventionnées et des montants correspondants pour un total de 15 700€ et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, ne prenant pas en compte la procuration de M. Crouzet, conseiller municipal intéressé à l'affaire, à l'unanimité des votants :

- approuve les subventions accordées aux associations sportives pour l'exercice 2025 dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- décide d'inscrire la somme de 15 700€ au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

AR Prefecture

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS DU CHAMBRON-SUR-LIGNON
2025043-214300519-20250327-26_2025-DE
/2025
Publié le 01/04/2025

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
ALTI'FIT	1 000,00	750,00	750,00	
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	1 500,00	350,00	350,00	
BOULE ET PETANQUE CHAMBONNAISE 43	2 300,00	2 000,00	1 500,00	
VELO CLUB DU HAUT LIGNON	400,00	400,00	400,00	
JUDO CLUB DU HAUT LIGNON	1 500,00	1 500,00	1 500,00	800,00
TENNIS CLUB	3 000,00	3 000,00	2 500,00	2 000,00
TENNIS DE TABLE	400,00	400,00	400,00	200,00
VOLLEY INTERCOMMUNAL DU PLATEAU	400,00	400,00	400,00	
BADMINTON Intercommunal du Plateau	450,00	400,00	400,00	
ARCHERS VIVARAIS-LIGNON	500,00	500,00	500,00	
LA TRUITE DU LIGNON	3 000,00	3 000,00	2 500,00	
HAUT-LIGNON FOOT	3 500,00	3 000,00	2 500,00	2 000,00
LE GOLF	1 500,00	1 000,00	1 000,00	500,00
UN MONDE EN MOUVEMENT	1 000,00	500,00	1 000,00	500,00
Total	20 450,00	17 200,00	15 700,00	6 000,00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20250327-27_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

**Délibération n° 27 / 2025 : Subventions 2025 aux associations
« divers »**

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des demandes de subventions formulées par les associations « divers » au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

M. le Maire donne lecture de la liste des associations « divers » subventionnées et des montants correspondants pour un total de 4 700€ et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

- approuve les subventions accordées aux associations « divers » pour l'exercice 2025 dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- décide d'inscrire la somme de 4 700€ au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS DU CHAMBON-SUR-LIGNON
2025043-214300519-20250327-27_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
DIVERS				
ASSOCIATION SISMAE	5 000,00	1 500,00	1 500,00	750,00
Association De Forêts & chemins	1 000,00	500,00	500,00	
APE des ecoles Maternelle & Primaire	1 000,00	500,00	500,00	
Eclaireurs Eclaireuses Unionistes de France Le Chambon-sur-Lignon	1 300,00	1 500,00	1 000,00	500,00
LES RONDINS DES BOIS	900,00	500,00	500,00	
CHAMBON-SUR-LIGNON VINTAGE	2 000,00	1 000,00	700,00	
Total	11 200,00	5 500,00	4 700,00	1 250,00

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20250327-28_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 28 / 2025 : Subventions 2025 aux associations « autres demandes »

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des demandes de subventions formulées par les associations « autres demandes » au titre de l'année 2025.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

M. le Maire donne lecture de la liste des associations « autres demandes » subventionnées et des montants correspondants pour un total de 3 000€ et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ces choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants :

- approuve les subventions accordées aux associations « autres demandes » pour l'exercice 2025 dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- décide d'inscrire la somme de 3 000€ au budget primitif 2025 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS DU CHAMBRON-SUR-LIGNON
2025043-214300519-20250327-28_2025-DE
Publié le 01/04/2025

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION SOUHAITEE	SUBVENTIONS ACCORDEES 2024	Proposition de la commission du 25 mars 2025	Montant compris dans les charges de personnel
AUTRES DEMANDES				
CENTRE SOCIOCULTUREL DE SAINT-AGRÈVE	500,00	0,00	0,00	
AFM-TÉLÉTHON - Vals-Près-Le-Puy		0,00	0,00	
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Chambon	3 000,00	0,00	3 000,00	
total	3 500,00	0,00	3 000,00	0,00



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-29_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 29 / 2025 : Approbation du plan de financement et demandes de subventions pour le projet de rénovation de l'école maternelle (actualisation)

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que; par délibérations n° 5 du 15 février 2024 et n° 88 du 31 octobre 2024, le conseil a approuvé le plan de financement pour le projet de rénovation de l'école maternelle.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PRESENTE AUX FINANCEURS			
Rénovation de l'école maternelle du Chambon-sur-Lignon (commune)			
Dépenses		Ressources	
Etude de MOE pour l'école maternelle - DLD	367 556,00 €	DETR 2025	400 000,00 € 13,60%
		Fonds Vert Rénovation	200 000,00 € 6,80%
		FEDER	272 958,00 € 9,28%
Travaux de rénovation de l'école maternelle	2 536 160,00 €	Région Auvergne Rhones-Alpes	850 000,00 € 28,90%
Aménagement Maison des Bretchs en école provisoire	35 000,00 €	CAP 43 (tranches 2 et 3)	120 000,00 € 4,08%
Mobilier complémentaire	2 848,00 €	Fonds propres - Chambon sur Lignon	1 098 606,00 € 37,35%
TOTAL - Rénovation de l'école maternelle	2 941 564,00 €	TOTAL - Rénovation de l'école maternelle	2 941 564,00 € 100,00%

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à la rénovation de l'école maternelle et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Il est précisé que les travaux ne débiteront qu'après réception de l'ensemble des retours des financeurs sollicités.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (4 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperrix, MM. Roux et Savini) :

- approuve le projet ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillés ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires ciblés et de tout autre financeur public ou privé ;

.../...



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20250327-29_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-30_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 30 / 2025 : Approbation du plan de financement et demandes de subventions pour le projet de renaturation de la cour de l'école (actualisation)

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, par délibérations n° 90 & 91 du 31 octobre 2024, le conseil a approuvé le plan de financement pour le projet de renaturation de la cour de l'école.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

Renaturation de la cour des écoles du Chambon-sur-Lignon (commune)				
Dépenses		Ressources		
Etude de MOE pour la cour des écoles - DLD	75 000,00 €	Fonds Vert Renaturation	150 000,00 €	25,16%
		AELB	150 000,00 €	25,16%
Travaux de renaturation de la cour	512 370,00 €	LEADER Renaturation	25 204,68 €	4,23%
		ANS Cours d'écoles actives et sportives	5 000,00 €	0,84%
Variante sol souple résineo perméable en remplacement des copeaux de bois	8 800,00 €	Fonds propres - Chambon-sur-Lignon	265 965,32 €	44,61%
TOTAL - Renaturation de la cour des écoles	596 170,00 €	TOTAL - Renaturation de la cour des écoles	596 170,00 €	100,00%

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif à la renaturation de la cour de l'école et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Il est précisé que les travaux ne débiteront qu'après réception de l'ensemble des retours des financeurs sollicités.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (4 abstentions : Mmes Barriol, Chanteperrix, MM. Roux et Savini) :

- approuve le projet ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillés ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires ciblés et de tout autre financeur public ou privé ;



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20250327-30_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20250327-31_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)
MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 31 / 2025 : Création de poste d'adjoint technique

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de créer le poste suivant :

Budget	Statut	Grade	Nombre Poste	Fonction	Motif	Quotité hebdo
Principal	Permanent	Adjoint Technique Territorial	1	Agent technique Polyvalent	Agent technique	35 H

M. le Maire précise que l'agent est déjà présent sur le poste depuis plusieurs années.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Oui l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer le poste tel que présenté ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20250327-32_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Le 27 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 15

Étaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Frédéric Roux, Antonio Savini

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés : M. Didier Crouzet (pouvoir à M. Jean-Michel Eyraud)

MM. Didier Maneval, Sébastien Genest, Franck Royer

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 32 / 2025 : Renouvellement de l'éclairage public suite à la crue du 17 octobre 2024

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 5 391,49€ HT. Le montant pris en charge par l'assurance est de 3 484,50€.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$(5\,391,49\text{€ HT} - 3\,484,50\text{€ HT}) \times 55\% = 1\,048,84\text{€ HT}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue, en fin de travaux, pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Où l'exposé de M le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence ;
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ;
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 1 048,84€ HT, et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de gestion comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif ;



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20250327-32_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

- d'inscrire à cet effet la somme de 1 048,84€ HT au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : - 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20250327-33_2025-DE
Reçu le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le projet ;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du partenaire ciblé et de tout autre financeur public ou privé ;
- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 1 AVR. 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2025